



**60 ANS
D'ENGAGEMENT
ET NOS COMBATS
CONTINUENT**

Dons & Legs

POURQUOI DONNER ?

L'adapei 31 a besoin de poursuivre et de renforcer le développement de ses actions au bénéfice des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental et de leur famille. Le nombre de personnes sans solution ou dont la solution n'est pas **adaptée à leurs besoins** ne cesse de croître, le nombre de demandes étant largement plus important que les offres que nous sommes en capacité de proposer.

De plus, le bien être des personnes handicapées exige de financer des biens ou des services qui ne sont pas pris en charge par les tutelles, et qui ne peuvent pas l'être par certaines familles.

L'adapei 31 demeure mobilisée et continue à s'investir pour l'amélioration des conditions d'accueil et d'accompagnement des personnes en situation de handicap mental en Haute Garonne.

Leur prise en charge reste pour nous aujourd'hui une priorité absolue.

Pour réaliser ses missions et mener ses projets à leur terme, l'adapei 31 a besoin de votre soutien.

COMMENT DONNER POUR NOUS AIDER ?

- Par un don :



[1] Les dons ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% dans la limite de 20% des revenus imposables de l'année (au-delà, report possible sur les 5 années suivantes) : un don de 100 € ne vous reviendra qu'à 34 € après réduction d'impôt

(Art.200 du code général des impôts). Un reçu fiscal vous sera adressé par l'Association.

- **Par une donation ou un legs :**

Donation ou legs : quelle différence ?

La donation est un don qui prend effet du vivant du donateur et qui doit être établi devant le notaire.

Le legs est un don fait par testament, dont la transmission n'est effectuée qu'après le décès du testateur.

VOUS POUVEZ DONNER EN TOUTE CONFIANCE

Quels que soient vos souhaits, l' adapei 31 s'engage à respecter scrupuleusement vos volontés et à faire le meilleur usage de votre don, legs ou donation en faveur des personnes en situation de handicap mental

Chaque année, nos comptes sont vérifiés et certifiés par un commissaire aux comptes assermenté et indépendant.

Source URL: <https://www.adapei31.com/dons-et-legs-adapei-31>

Links

[1] <https://www.adapei31.com/formulaire-dons-et-legs-adapei-31>